

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois
Commune de Rocquemont

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

PROCES VERBAL

Par convocations individuelles adressées le dix-sept mai deux mille vingt-quatre aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre.

Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Elisabeth RANSON, Maire.

Étaient présents : Henry BABIAUD, Guillaume SCHERPEREEL, Gaëtan de BERTIER, Marie DE GRANDE, Robert LE GUERN, Julien PETERS.

Était absent : Frédéric WUILQUE ayant donné pouvoir à Elisabeth RANSON, Jean-Baptiste VALETTE.

Secrétaire de séance : Marie DE GRANDE

Le Maire ouvre la séance et fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 2024 par Mme Marie DE GRANDE, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE :

527 – MISE A JOUR DES DÉNOMINATIONS DES VOIES PUBLIQUES

Mme Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal de valider le nom du lieu-dit « Carrière aux Chats » se situant sur la route de TRUMILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ADOPTER la dénomination « Carrière aux Chats »,
- AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

528 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal les divers documents relatifs à l'information sur les risques majeurs (DICRIM) et présente l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Le PCS comprend un recensement et une analyse des risques connus sur le territoire communal, il définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques connus.

Le PCS peut être activé sans formalisme particulier, à l'initiative du maire ou par son représentant désigné, dès lors qu'un événement majeur survient sur la Commune nécessitant la mobilisation immédiate des services municipaux ou à la demande de l'autorité préfectorale.

Le document est un référentiel auquel est annexé le DICRIM, la cartographie des risques, des fiches de réflexes et un annuaire opérationnel de crise.

La mise en application du Plan Communal de Sauvegarde s'effectue par arrêté municipal. L'ensemble de ces documents seront transmis à la Préfecture de l'Oise et aux services d'urgence (Gendarmerie, Pompiers)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour valider les principes de fonctionnement de ce PCS dont le sommaire est rappelé ci-après :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'Article R.731-1 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Considérant que le territoire de la commune de ROCQUEMONT est exposé à des risques majeurs,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- APPROUVER le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération ;
- CHARGER Madame Le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services ;
- INDIQUE que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application ;
- INFORME que le DICRIM sera mis à la disposition du public et sera distribué à l'ensemble de la population.

529 – MISE A JOUR DE LA TARIFICATION – LOCATION SALLE DES FÊTES

Au vu du nombre de demandes de personnes extérieures à la commune pour louer la salle des fêtes à la journée, Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal cette possibilité, à savoir :

Louer la salle des fêtes de 8 H 00 à 20 H 00, pour la somme de 250.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n° 481 en date du 19 décembre 2022 relative aux nouvelles tarifications de la Salle des Fêtes ;

Considérant la proposition de Mme Le MAIRE, ce jour ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

METTRE à jour la tarification existante en y ajoutant la possibilité de louer à la journée pour les extérieurs, la Salle des Fêtes de 8 H 00 à 20 H 00 pour la somme de 250.00 € tout en précisant que les tarifications déjà adoptées par délibération n°481 du 19.12.2022, restent quant à elles, inchangées.

AVIS SUR LE PROJET DE FORAGE

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal le dossier concernant le projet de forage devant être créé sur la parcelle ZI 6 située sur la commune de ROCQUEMONT. Ce forage, à l'usage de l'EARL NUYTENS, a pour but l'irrigation du terrain.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Point sur les subventions demandées :

Le Conseil Départemental a octroyé à la commune les trois subventions suivantes :

- Vidéoprotection : 20 820.00 €,
- Entretien de la Croix du Cimetière : 8 100.00 €,
- AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) dans le cadre de l'entretien des maçonneries (baies) : 3 480.00 €.

→ La réparation des ornières sur les routes de la commune seront réparées aux beaux jours.

→ Barnum :

Pour le prêt du barnum, Mme DE GRANDE Marie et M. BABIAUD Henry sont en charge de ce dossier.

Une convention entre la Commune de ROCQUEMONT et l'utilisateur devra être signée lors du prêt de ce dernier.

→ Nouveau Cimetière :

Une opportunité d'agrandissement du terrain pourrait se présenter d'ici quelques années.

→ Stagiaire :

La Mairie accueillera, durant quinze jours, un stagiaire, M. Romain KRID, élève de seconde au lycée Carnot (PARIS), sur la période du 17 au 28 Juin 2024.

→ Fête des Voisins

La traditionnelle fête des Voisins se déroulera le vendredi 31 Mai 2024 à partir de 19 heures.

Séance levée à 20 h 30.

Le secrétaire
Marie DE GRANDE

Le Maire
Elisabeth RANSON